

RESTITUTION DE LIVEBOX : QUAND ORANGE FAIT DU ZÈLE

Quelle surprise pour ce consommateur ayant résilié son contrat avec **ORANGE**. Il a reçu le 14 octobre 2024 une « dernière relance avant mise en demeure pour non-restitution des équipements. »

Extraits :

« Il semble que vous ne nous ayez toujours pas restitué les équipements que nous vous avons prêtés. C'est peut-être un oubli de votre part. Ne tardez pas. Si vous ne nous les retournez pas avant le 26/10/2024, vous recevrez une mise en demeure et les pénalités suivantes vous seront facturées :

- Livebox : 100 €

Parce qu'on aime vous faciliter la vie, on vous a déjà tout préparé. Il vous suffit d'imprimer le bon de transport gratuit en pièce jointe et suivre les instructions ci-dessous »

*Heureusement il a conservé le document de restitution remis lors de son passage, le 1^{er} octobre 2024, à la Boutique **ORANGE**. Il s'empresse de retourner le mél reçu en joignant le justificatif. Hélas, l'expéditeur est en « no reply » et son message lui a été retourné ! Il devra donc téléphoner au service clients ou se rendre une nouvelle fois à la boutique **ORANGE** ...Quelle perte de temps !*

The logo consists of a solid orange square. At the bottom of the square, the word "orange" is written in a white, lowercase, sans-serif font. A small "TM" trademark symbol is positioned to the upper right of the word.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)